Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 1/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

INDEX: 029-004-00-0	SULFATE DE CUIVRE
CAS: 7758-98-7	
EC: 231-847-6	
REACH: 01-2119520566-40-0000	
INDEX: 016-020-00-8	ACIDE SULFURIQUE%
INDEX: 016-020-00-8 CAS: 7664-93-9	ACIDE SULFURIQUE%
	ACIDE SULFURIQUE%

Nom du produit : SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE

Code du produit : 56597

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de laboratoire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: CHIMIE-PLUS Laboratoires.

Adresse : ZAC du pont.01240.Saint Paul de Varax.France. Téléphone : 33-(0)-474-51-77-51. Fax : 33-(0)-4-37-62-15-66.

contact@chimieplus.fr www.chimieplus.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 33-(0)-1-45-42-59-59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 2/10 Révision: N°2 (10/10/2022)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 029-004-00-0	GHS07, GHS09		$1 \le x \% < 2.5$
CAS: 7758-98-7	Wng		
EC: 231-847-6	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119520566-40-0000	Eye Irrit. 2, H319		
	Skin Irrit. 2, H315		
SULFATE DE CUIVRE	Aquatic Acute 1, H400		
	MAcute = 1		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
INDEX: 016-020-00-8	GHS05	В	$0 \le x \% < 1$
CAS: 7664-93-9	Dgr	[1]	
EC: 231-639-5	Skin Corr. 1A, H314		
REACH: 01-2119458838-20-0000			
ACIDE SULFURIQUE			

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 016-020-00-8	Skin Corr. 1A: H314 C>= 15%	
CAS: 7664-93-9	Skin Irrit. 2: H315 5% <= C < 15%	
EC: 231-639-5	Eye Dam. 1: H318 C>= 15%	
REACH: 01-2119458838-20-0000	Eye Irrit. 2: H319 5% <= C < 15%	
ACIDE SULFURIQUE		

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées.

Si les douleurs persistent, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de troubles : Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 3/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

Non combustible. Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIOUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Polyéthylène

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:	
7664-93-9	0.05	-	-	-	-	

⁻ ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

Version : N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 4/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :]	
7664-93-9	0.2 (T) mg/m3			A2 (M)			
- Allemagne - AGW	(BAuA - TRG	S 900, 02/2022)):				
CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques]		
7664-93-9		0.1 E mg/m ³		1(I)	1		
- Australie (NOHSO	C:3008, 1995):				_		
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:]	
7664-93-9	1 mg/m3	3 mg/m3		Н			
- Belgique (Arrêté r	oyal du 11/05/2	021):					
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :		
7664-93-9	0.2 mg/m ³			С			
- Canada / Québec (Règlement sur l	a santé et la séc	urité du travail)	:			
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :]	
7664-93-9	1 mg/m3	3 mg/m3					
- Chine (GBZ 2.1, 2	2007):					_	
CAS	TWA:	STEL:	Anm:	TWA:	STEL:	Anm:	
7664-93-9	1 mg/m3	2 mg/m3		G1			
- France (INRS - O	utils 65 / 2021-1	849, 2021-1763	3, arrêté du 09/1	2/2021):			
CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:	
7664-93-9	-	0.05t	-	3	-	-	
- Japon (JSOH, Rec	ommendation of	f occupational e	exposure limits 2	2021-2022):			
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:]	
7664-93-9	1 mg/m³						
- Nouvelle Zélande	(Workplace Exp	osure standard	s, 11/2020, editi	on 12-1):			
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :]	
7664-93-9	0.1 mg/m ³			6.7A			
- Suisse (Suva 2021):					_	
CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations]		
7664-93-9	0.1 ppm	0.2 ppm]		
- USA / NIOSH II	DLH (National	Institute for O	ccupational Safe	ety and Health	Immediately I	Dangerous to L	ife or Heal
Concentrations):	`		•	•	,	_	
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:]	
7664-93-9	1 mg/m3						

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE SULFURIQUE ...% (CAS: 7664-93-9)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.05 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 0.1 mg de substance/m3

SULFATE DE CUIVRE (CAS: 7758-98-7)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 137 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 5/10 Révision: N°2 (10/10/2022)

DNEL: 1 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 1 mg de substance/m3

Utilisation finale: Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 0.041 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL : 0.082 mg/kg de poids corporel/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC):

ACIDE SULFURIQUE ...% (CAS: 7664-93-9)

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.0025 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.00025 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 0.002 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 0.002 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 8.8 mg/l

SULFATE DE CUIVRE (CAS: 7758-98-7)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC : Sol 65 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 7.8 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : $5.2 \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 87 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 676 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: $230 \mu g/l$

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 6/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Couleur: Bleu-vert

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.
Odeur: Inodore

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz):

Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

pН

pH en solution aqueuse : Non précisé.
pH : Non précisé.

Acide fort.

Date: 10/10/2022 Page 7/10 Révision: N°2 (10/10/2022)

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: >1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

$11.1.\ Informations\ sur\ les\ classes\ de\ danger\ telles\ que\ définies\ dans\ le\ règlement\ (CE)\ no\ 1272/2008$

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Sulfate de cuivre (CAS 7758-98-7): Voir la fiche toxicologique n° 294.

Version: N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 8/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date: 10/10/2022 Page 9/10

Révision: N°2 (10/10/2022)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

_

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

- Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 2: Comporte un danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

Abréviations :

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL: Short-term exposure limit TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Version : N°1 (10/10/2022) CHIMIE-PLUS Laboratoires

SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE - 56597

Date : 10/10/2022 Page 10/10 Révision : N°2 (10/10/2022)

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

 $WGK: Wasserge fahrdungsklasse \ (\ Water\ Hazard\ Class).$

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.